
COMMUNIQUÉ DE PRESSE FFAAA

Audioconférence avec la Ministre des sports du 07 mai 2020

Nous vous rappelons que la situation relative à la pratique des activités sportives est toujours jugée par les autorités gouvernementales et sanitaires comme très incertaine, et de ce fait appréciée au jour le jour.

L'intervention du premier ministre, en date du 7 Mai, précise en effet que jusqu'au 2 juin 2020 : « La pratique des sports collectifs et de contact demeure interdite (même en plein air). En matière sportive seule est autorisée la pratique individuelle en extérieur ». Or l'AIKIDO, l'AIKIBUDO et le KINOMICHI relèvent des critères concernant les sports de contact : les possibilités de pratique dont l'AIKITAÏSO ou le travail aux armes faisant partie intégrante de nos arts AIKI, restent aussi à ce titre toujours interdites par le gouvernement.

Dans un esprit de concertation, la FFAAA par son Président a ainsi participé à une audioconférence avec Mme la ministre des sports le 7 mai, avec son homologue de la FFAB : l'interdiction stricte de toute pratique jusqu'à nouvel ordre leur a été confirmée.

La reprise des activités de nos disciplines est naturellement le premier souci de tou-te-s-les pratiquant-e-s, mais à condition que cette reprise se produise avec la garantie maximale pour préserver leur santé dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Suite à la sollicitation de la gouvernance, le responsable du Collège technique national, ainsi que le médecin fédéral et d'autres experts médicaux collaborent à un projet de déconfinement FFAAA et FFAB sous l'entité UFA, que nous présenterons, dans les meilleurs délais, à notre ministère de tutelle, et qui devra aussi être validé par le ministère de la santé. Ce protocole de reprise de l'activité sera décliné à plusieurs niveaux, susceptibles d'évoluer en fonction des mesures gouvernementales.

Un contact régulier est également établi avec notre compagnie d'assurance AXA, afin de vérifier la possibilité de reprise des activités en fonction des directives gouvernementales.

Nous faisons évidemment tout notre possible actuellement pour nous tenir au plus près des directives ministérielles et les respecter ; tout sera mis en œuvre pour une reprise progressive dès que les autorisations préalables auront été obtenues. Aussi notre fédération continuera-t-elle à faire le point régulièrement, dans ses communiqués, pour informer ses structures et ses licencié-e-s sur l'évolution de ces différentes obligations, restrictions ou autorisations transmises par les autorités : il est bien entendu que dès que le gouvernement annoncera par décret la reprise de notre activité, que tout le monde souhaite, l'information vous sera diffusée.

Nous voyons par ailleurs l'accroissement des séquences d'Aiki par vidéo à domicile : ces initiatives, émanant de technicien-ne-s bénévoles ou professionnel-le-s, permettent bien évidemment de conserver le lien entre pratiquant-e-s, ce qui est très positif, et nous ne pouvons que les saluer.

Nous rappelons enfin aux président-e-s des Ligues et des CID, ainsi que des clubs et leurs comités directeurs de bien vouloir diffuser ces informations et de respecter les consignes du gouvernement.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Gardons le contact, nous nous retrouverons.

Le Bureau fédéral

Paris, le 11 mai 2020